

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 15 MARS 2022

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. Benoît KIEFFER

### PROCES-VERBAL

Etaient présents les membres du conseil municipal

Mmes et MM. les Adjointes

Lisiane SPELETZ-HEIM – Alain SCHMITT – Marie Madeleine CHRISTEN – Jean-Paul EITEL – Mélanie MICHAU – Joël OLIGER – Véronique SCHNELL – William ANTOINE

Mmes et MM. les Conseillers délégués

Jacques HELMER – Cindy GROSS – Stava BOUHADJERA – John PIERROT – Cathy SCHWARTZ

Mmes et MM. les Conseillers

François HUVER – Sibel TARHAN – Zakia CHABOUNIA – Virginie GODART – Dorian GAENG – Sabine HUCHARD – Murat AKSU – Patricia SCHMITT – Charles BERNHARDT – Francis VOGT – Josiane NOMINE – Michel MARTIAL – Christiane SCHMITT – Pascal LEICHTNAM – Erika DELPLANCKE

Membres excusés :

Marie-Madeleine CHRISTEN – Joël OLIGER – Cathy SCHWARTZ – Sibel TARHAN – Virginie GODART – Dorian GAENG (présence à partir du point 005) – Murat AKSU – Josiane NOMINE – Erika DELPLANCKE

Procuration :

Mme CHRISTEN à M. SCHMITT – M. OLIGER à M. PIERROT – Mme SCHWARTZ à Mme SCHNELL – Mme SIBEL à M. HUVER – Mme GODART à Mme CHABOUNIA – M. AKSU à M. KIEFFER – Mme NOMINE à M. VOGT – Mme DELPLANCKE à M. LEICHTNAM

Membres absents : /

Assistaient en outre, à la séance :

Monsieur Frédéric OBERT, Directeur Général des Services  
Madame Catherine BONIGEN, Service Financier

Monsieur le Directeur Général des Services procède à l'appel des conseillers municipaux.

20 conseillers municipaux étant présents et 8 ayant donné procuration, Monsieur le Maire constate le quorum. (Monsieur Dorian GAENG s'est présenté à partir du point n° 005)

### **DELIB. N° 2022\_001**

#### **Désignation du secrétaire de séance**

En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Lisiane SPELETZ-HEIM pour assurer le secrétariat de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

- **de désigner**

Madame Lisiane SPELETZ-HEIM secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2021, comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

**DELIB. N° 2022\_003**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Modification du tableau des effectifs du personnel communal  
-budget annexe du golf**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- **Adopter** les modifications du tableau des emplois rattaché au budget annexe du golf ; selon le tableau présenté ci-dessous ;
- **Procéder** à la mise à jour du tableau des effectifs rattaché au budget annexe du golf au 15 mars 2022

**I. Filière administrative**

Cadre d'emplois	Grades du Cadre	Cat.	Nb H.	Tableau des effectifs à ce jour	Nouveau tableau adopté
<b>Adjoint administratifs Territoriaux</b>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	2	2
	Adjoint administratif	C	TC	0	1

## II. Filière technique

Cadres d'emploi	Grades du Cadre	Cat.	Nb H.	Tableau des effectifs à ce jour	Nouveau tableau adopté
<b>Ingénieur</b>	Ingénieur	A	TC	1	1
<b>Techniciens territoriaux</b>	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC	2	2
	Technicien		TC	1	1
<b>Adjointes techniques territoriales</b>	Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	1	1
	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC TNC 12h	2 1	2 1
	Adjoint technique	C	TC TNC 20h	15 1	14 1

## III. Filière sportive

Cadre d'emplois	Grades du Cadre	Cat	Nb H	Tableau des effectifs à ce jour	Nouveau tableau adopté
<b>Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives</b>	Conseiller Principal des APS	A	TC	1	1

## IV. Contrat d'Accompagnement dans l'emploi

Contrats d'Accompagnement dans l'emploi

2

2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

- **D'adopter** les modifications du tableau des emplois rattaché au budget annexe du golf ;
- **De procéder** à la mise à jour du tableau des effectifs rattaché au budget annexe du golf au 15 mars 2022

### DELIB. N° 2022\_004

#### RESSOURCES HUMAINES – Personnel Municipal

#### Modification du tableau des effectifs du personnel \_ Budget principal

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- **Adopter** les modifications du tableau des emplois lié au budget principal ; selon le tableau présenté ci-dessous ;
- **Procéder** à la mise à jour du tableau des effectifs lié au budget principal au 15 mars 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

- **D'adopter** les modifications du tableau des emplois lié au budget principal ; selon le tableau présenté ci-dessous ;
- **De procéder** à la mise à jour du tableau des effectifs lié au budget principal au 15 mars 2022.

## I. Filière administrative

Cadres d'emplois	Grades	Cat.	Nb H.	Tableau des effectifs à ce jour	Nouveau tableau adopté
<b>Directeur Général des Services des communes (2.000 à 10.000 habitants)</b>	Directeur Général des Services	A	TC	1	1
<b>Attachés territoriaux</b>	Attaché	A	TC	4	4
	Attaché Principal	A	TC	1	1
<b>Rédacteurs territoriaux</b>	Rédacteur	B	TNC (15h/semaine)	1	1
	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC	2	2
<b>Adjoint administratifs territoriaux</b>	Adjoint administratif	C1	TC	6	6
	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	TC TNC 28h00	3 1	3 1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C3	TC	2	2

## II. Filière technique

Cadres d'emplois	Grades	Cat.	Nb H.	Tableau des effectifs à ce jour	Nouveau tableau adopté
<b>Ingénieur</b>	Ingénieur	A	TC	1	1
<b>Techniciens territoriaux</b>	<b>Technicien</b>	<b>B</b>	<b>TC</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	TC	2	2
	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC	3	3
<b>Agents de maîtrise</b>	Agent de maîtrise	C	TC	3	3
	Agent de maîtrise Principal	C	TC	9	9
<b>Adjointes techniques territoriales</b>	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	4	4
	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	TC	4	4
	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	C2	TNC 17h30	1	1
			TC	12	12